

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 13 JANVIER 2022

QUESTION 2022/01/001 : Attribution de compensation provisoire 2022

Monsieur le président après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,

- Arrête les montants des attributions de compensation provisoires pour les communes membres de la communauté de communes au titre de l'année 2022 tels que présentés dans le tableau ci-dessus,

Echéancier du reversement de l'attribution de compensation définitive aux communes pour 2022

Communes	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	Total
BASSOUES		6 935.89 €		6 935.89 €	13 871.78 €
ESTIPOUY		9 783.01 €		9 783.01 €	19 566.03 €
L'ISLE DE NOE	5 503.98 €	5 503.98 €	5 503.98 €	5 503.98 €	22 015.91 €
LOUSLITGES		12 714,05 €		12 714,05 €	25 428,10 €
MIRANDE	5 838.17 €	5 838.17 €	5 838.17 €	5 838.17 €	23 352.68 €
MOUCHES		13 727.62 €		13 727.62 €	27 455.23 €
SAINT MAUR SOULES		12 819.37 €			12 819.37 €

Echéancier du recouvrement de l'attribution de compensation définitive par la Communauté de Communes pour 2022

Communes	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	Total
ARMOUS ET CAU		2 936,77 €			2 936,77 €
BARS		293.64 €			293.64 €
CASTELNAU D'ANGLES		3 344.65 €			3 344.65 €
LAAS		10 548.31 €			10 548.31 €
LAMAZERE		5 058.77 €			5 058.77 €
MARSEILLAN		3 384,28 €			3 384,28 €
MASCARAS		2 123,34 €			2 123,34 €
MIELAN	7 083.56 €	7 083.56 €	7 083.56 €	7 083.56 €	28 334.24 €
MONCLAR S/LOSSE		3 746.73 €			3 746.73 €
MONTESQUIOU		22 275.57 €		22 275.57 €	44 551.14 €
POUYLEBON		6 384.80 €			6 384.80 €
SAINT CHRISTAUD		2 623.41 €			2 623.41 €

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Président pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

QUESTION 2022/01/002 : Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise le Président à engager, mandater et liquider les dépenses sur l'exercice 2022 avant le vote du budget dans la limite des crédits proposés dans les tableaux ci-dessous :

QUESTION 2022/01/006 : Assurance statutaire – mise à disposition de personnel du Centre de Gestion du Gers pour la période 2022-2024

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention 2022-2024 de mise à disposition de personnel dans le cadre de l'article 25 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 pour l'aide et l'assistance des contrats d'assurance statutaire avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Gers,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

QUESTION 2022/01/007 : Avenant portant intégration du Département du Gers en tant que partenaire à la convention d'adhésion Petites Villes de Demain des communes de MIRANDE, de MIELAN, de MONTESQUIOU et de la Communauté de Communes « Cœur d'Astarac en Gascogne »

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention PVD portant intégration du Département du Gers tel que présenté,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

QUESTION 2022/01/008 : Modification du tableau des emplois

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Approuve les modifications présentées ci-dessous :
Au service administratif : Création d'un poste dans le cadre d'emploi « agent administratif » pour une durée de 35 heures/semaine en tant qu'agent d'accueil (dans le cadre de la structure Maison France Services) et de secrétariat.
- Valide le tableau des emplois présenté,
- Accepte d'ouvrir les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

QUESTION 2022/01/009 : Décisions prises par Monsieur le Président

Monsieur le Président rend compte des décisions prises en vertu de la délégation de compétence que lui a donnée le Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020.

Numéro	Objet	En date du
D210074	Mise à disposition de la base de loisirs à l'ASTARAC FOND CLUB le 27 novembre 2021	28/12/2021
D210075	ALSH ASTRADO - convention de partenariat avec l'ADDA32 pour le financement du projet "tout pour ma passion"	28/12/2021
D210076	ALSH ASTRADO - convention de partenariat avec l'ADDA32 pour le financement du projet "création d'un sentier de géocaches"	28/12/2021
D210077	Mise à disposition du gymnase au Football Club Mirandais et au DISTRICT du GERS de Football pour l'organisation de plateaux FUTSAL	28/12/2021

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président, prend acte des décisions prises.